

# L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

## Déclaration du groupe Artisanat

Les entreprises des cinq secteur-pilote qui se sont volontairement engagées dans un affichage environnemental en ont souligné l'intérêt pour valoriser leurs produits auprès des clients, mais elles ont également reconnu la complexité de la méthode pour y parvenir. Cette complexité a été confirmée par plusieurs auditionnés, dont certains ont relevé qu'il paraissait peu réaliste de demander à des PME de déployer l'outil de calcul des impacts environnementaux fondé sur l'analyse du cycle de vie des produits.

Le groupe de l'artisanat partage pleinement un tel constat, d'autant qu'il a pu mesurer le résultat d'une expérimentation d'affichage environnemental, menée en 2010, avec des boulangeries artisanales volontaires, accompagnées par la chambre des métiers et le pôle d'innovation de leur secteur.

Ces entreprises ne sont pas parvenues à mener l'expérience à son terme.

Elles ont en effet constaté que la méthodologie à suivre n'était pas adaptée à leur activité qui se concentre sur la fabrication d'une large variété de produits à l'unité ou en petites séries et dont l'origine des matières premières est soumise à une grande variabilité. Outre la question de la faisabilité opérationnelle d'un affichage environnemental pour des productions artisanales, se pose un problème de mise en œuvre peu compatible avec les moyens humains et financiers des PME-TPE.

C'est pourquoi, le groupe de l'Artisanat est en désaccord avec la préconisation d'une généralisation progressive de l'affichage environnemental sans distinction de secteurs, et d'une application obligatoire à terme.

D'une part, une telle proposition lui semble prématurée alors que le bilan de l'opération menée dans les secteurs pilotes n'a pas été réalisé et que l'on n'est donc pas encore en mesure d'en tirer tous les enseignements.

D'autre part, cela revient à promouvoir une conception industrielle des produits, sans prise en compte des autres modèles de production basés bien souvent sur des fournitures ou matières premières locales.

Dans la même logique, le groupe de l'artisanat n'approuve pas la préconisation d'inclure la prise en compte de l'affichage environnemental dans les achats publics, en raison du risque, pour de nombreuses TPE-PME, de se voir ainsi écartées de ces appels d'offre.

Ces positions n'expriment nullement un refus d'engagement des entreprises artisanales dans l'amélioration de leurs modes de production au regard des impacts environnementaux. D'ailleurs, depuis dix ans, elles sont de plus en plus nombreuses à avoir adapté leurs modes de production et de fonctionnement afin de réduire leur consommation d'énergies et d'optimiser leur gestion de matières premières et de déchets.

Ces évolutions sont le résultat de démarches volontaristes conduites sous l'impulsion des organisations professionnelles et de chambres de métiers, avec des partenaires comme l'ADEME ou des collectivités territoriales. Elles s'inscrivent très souvent dans des stratégies RSE, adaptées aux spécificités sectorielles et accompagnées dans leur mise en œuvre jusqu'à leur suivi.

La capacité de ces stratégies à susciter une dynamique auprès des entreprises artisanales, repose sur leur offre d'outils et de conseils conçus en fonction des singularités du secteur d'activité concerné et de la taille des entreprises visées.

Mais leur réussite est aussi conditionnée à leur capacité à faire rimer investissement environnemental et avantage économique.

Le groupe de l'artisanat considère que de tels critères ne sont pas réunis à ce jour, dans le cadre de la mise en œuvre d'un affichage environnemental.

Par conséquent, il a voté contre cet avis.